

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ANTI-FOURMIS

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2016-0023

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0010991-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Naturabell Mirazyl Box
Mirazyl Box
Boite Appât contre Fourmis
Super Ninja Boite Appât contre Fourmis
COMPO Boite Appât contre Fourmis
boîtes à appâts contre Fourmis
Super Ninja Boîtes à Appâts contre Fourmis
Boîtes à Appâts contre Fourmis
Super Ninja boîtes à appâts contre Fourmis
Ti-Tox anti-fourmis
Ti-tox anti-mieren

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	COMPO Benelux N.V
	Adresse	Venecolaan 56 B-9880 Aalter Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2016-0023	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0010991-0000	
Date de l'autorisation	27/04/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	15/08/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	FormiChem GmbH
Adresse du fabricant	Anna-von-Philipp-Str. B33 86633 Neuburg a.d. Donau Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Anna-von-Philipp-Str. B33 86633 Neuburg a.d. Donau Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	49 - Spinosad
Nom du fabricant	Dow AgroSciences GmbH / CORTEVA agriscience France SAS
Adresse du fabricant	Immeuble Equinoxe 2 1 bis avenue du 8 mai 1912 78280 Guyancourt France
Emplacement des sites de fabrication	305 North Huron Avenue 48441 Michigan Harbor Beach États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Spinosad	Spinosad as a mixture of 50-95 % spinosyn A and 5-50 % spinosyn D.	Substance active	168316-95-8	434-300-1	0,094

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale applicable.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale applicable.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - utilisation en intérieur : gel en tube

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmi noire des jardins
Stade de développement: A tous les stades

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Les gouttes de gel sont déposées sur le lieu de passage des fourmis dans les bâtiments.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Gel en tube : 0,5 g/m² (une gouttelette d'appât d'un diamètre de 5 mm extraite du tube pèse 0,1 g.)

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Gel en tube : 0,5 g/m² (une gouttelette d'appât d'un diamètre de 5 mm extraite du tube pèse 0,1 g.)

	<p>Temps nécessaire à l'effet biocide : 3 jours après ingestion.</p> <p>Fréquence de contrôle : 1 fois par semaine.</p> <p>Durée du traitement : 3 semaines.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est conditionné dans des tubes de polyéthylène basse densité (PE-LD) de 30 g.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour protéger les insectes pollinisateurs, ainsi que les organismes aquatiques et terrestres, le produit ne sera utilisé qu'en intérieur.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - boîte d'appât – intérieur et extérieur autour de la construction

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmi noire des jardins Stade de développement: A tous les stades
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur et extérieur autour de la construction (par ex. terrasses et patios)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les boîtes d'appât sont déposées sur le lieu de passage des fourmis ou à proximité des entrées de nid.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Boîtes d'appât de 4,9 g : selon l'emplacement et l'infestation, plusieurs boîtes d'appât doivent être placées sur le lieu de passage des fourmis et/ou à proximité du/des nid(s). Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Boîtes d'appât de 4,9 g : Selon l'emplacement et l'infestation, plusieurs boîtes d'appât doivent être placées sur le lieu de passage des fourmis et/ou à proximité du/des nid(s). Placer 1 boîte d'appât pour 10 m ² (en cas d'infestation sévère, jusqu'à 3 boîtes d'appât pour 10 m ²) pendant une durée d'au moins 3 semaines. Pour les applications en extérieur, utiliser 1 boîte d'appât par entrée de nid de fourmis. Temps nécessaire à l'effet biocide : 3 jours après ingestion. Vérifier une fois par semaine si les fourmis sont toujours là et en cas d'infestation importante (à l'intérieur et à l'extérieur), remplacer l'ancienne boîte d'appât par une nouvelle au bout de 3 à 4 semaines. Durée du traitement : 3 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit est conditionné dans des boîtes d'appât en polyéthylène haute densité (PE-HD) de 4,9 g.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas forcer pour ouvrir les boîtes d'appât et ne pas les endommager, même lorsqu'elles sont vides.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Appliquer uniquement sous un toit, dans des endroits qui ne sont pas sujets à immersion ou humidité, c.-à-d. protégés de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les consignes
- Respecter les doses d'application conseillées.
- Informer le titulaire de l'autorisation en cas d'inefficacité du traitement.
- Appliquer des mesures d'hygiène strictes : ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit, et se laver les mains après utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer dans des zones accessibles aux enfants, animaux domestiques ou autres animaux non visés afin de réduire le risque d'empoisonnement.
- Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons ou encore d'ustensiles susceptibles d'entrer directement en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons ou des animaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la peau avec de l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de symptômes, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
 - EN CAS D'INGESTION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Ce produit biocide contient du Spinosad, une substance dangereuse pour les abeilles.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Enlever toutes les boîtes d'appât une fois le traitement terminé.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (y compris les boîtes d'appât) conformément à la réglementation locale.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans des cours d'eau, dans des canalisations (évier, toilettes...) ou dans les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques
- Durée de conservation : 4 ans
- Conserver à l'abri de la lumière

6. Autres informations

-